

ABONNEMENT

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier le texte ou
les annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, ayant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 DÉCEMBRE

LA RÉPUBLIQUE ET LES BAS DE LAINE

Le gouvernement a encouru une grave
responsabilité en ne comprenant pas que
la question du Panama n'était pas seule-
ment une question financière et que l'hon-
neur du pays, en même temps que sa for-
tune, était engagé dans l'œuvre gigantes-
que de M. de Lesseps. Le peuple, avec son
bon sens, ne s'y trompe point, et il se dit
qu'un gouvernement, vraiment digne de ce
nom, ne laisserait pas, sous le prétexte
d'une fausse égalité, périliter une entre-
prise dont la réalisation intéresse à la fois
l'épargne populaire et la grandeur de la
France.

Fermant l'oreille à toutes les calomnies,
rejetant toutes les insinuations malveillan-
tes, le peuple se prononce énerquement en
faveur des six cent mille clients de M. de
Lesseps, qui, eux, manifestent chaque jour
avec un admirable ensemble leur confiance
et leur dévouement. Il se dit qu'un gouver-
nement qui a gaspillé en plusieurs accès de
folie scolaire deux milliards, pour insulter
à la foi religieuse de la France, et qui refuse
son aide à une œuvre dont le succès évitera
des ruines nombreuses et profitera à la
gloire de la Patrie est un gouvernement qui
ne mérite pas l'honneur de diriger les affaires
et de sauvegarder le bon renom du
pays.

Il pense que le ministère en proposant
à cette heure la construction d'une galerie
des fêtes au Palais de l'Élysée choisit sin-
gulièrement son moment. Si la République
s'amuse, le commerce souffre, les affaires
sont en pleine stagnation, le marché finan-
cier est atteint par de violentes secousses,
et la France s'indigne.

Messieurs les républicains, vous pouvez
changer le mode de scrutin, vous ne vous
déroberez pas à la juste colère des bas de
laine.
HENRY BRIEUC.

AU SÉNAT

Judi, 3 heures.

Un très vif incident a éclaté au début de
la séance du Sénat.

Le président annonce que la demande
d'affichage du discours Challemel est reti-
rée.

M. Naquet, sénateur boulangiste, déclare
qu'il la reprend.

A ces mots, des huées éclatent de toutes
parts.

M. Naquet insiste.
On doit mettre aux voix l'affichage, qui est
repoussé par la Gauche.

La Droite s'est abstenue.

Les altercations entre Naquet et ses col-
lègues reprennent.

Rien, s'écrie Naquet, n'est plus favo-
rable au général Boulanger que l'hostilité du
Sénat.

Allez faire vos barricades ! hurle To-
lain.

Non, riposte Naquet, je vous donne
rendez-vous devant le suffrage universel, qui
vous balaira.

Taisez-vous ! crie Testelin. La discus-
sion sur les égouts est terminée.

Le spectacle est vraiment surprenant de
violence.

Les opportunistes débordent de colère.

Naquet les défie tous et finit par se retirer
en menaçant ses collègues de la vengeance
du pays.

Le calme rétabli, le rapporteur du budget
monte à la tribune.

A LA CHAMBRE

Judi, 5 heures.

La Chambre vient de repousser, par 323
voix contre 173, un amendement de la
Droite, développé avec une grande éloquence
par M<sup>r</sup> Freppel et dont voici le texte :

« Art. 48. — Sont à titre conditionnel
dispensés du service militaire :

» Les élèves ecclésiastiques désignés à
cet effet par les archevêques et évêques,

» sous la condition qu'ils seront assujettis
» au service militaire s'ils cessent les études
» en vue desquelles ils auront été dispen-
» sés, ou si, à vingt-six ans, ils ne sont pas
» entrés dans les ordres majeurs. »

A l'appui de cet amendement, M<sup>r</sup> Freppel
a produit les considérations les plus sérieu-
ses et les arguments les plus irréfutables. Il
a constaté que l'assujettissement des sémi-
naristes au service militaire violerait le Con-
cordat, puisqu'en empêchant le recrutement
du clergé il porterait un coup funeste au
libre exercice de la religion catholique.

Il a dénoncé l'hypocrisie de la loi qui
compte de nombreux privilèges et encaserne
en même temps les élèves ecclésiastiques
sous prétexte d'égalité. Il a fait appel à l'es-
prit de justice, au sentiment des conve-
nances, au respect de la liberté des cons-
ciences, à la raison, au bon sens. Inutiles
efforts.

Les Gauches ont repoussé l'amendement
de la Droite. Ce qui prouve que la voix élo-
quente de M. Challemel-Lacour n'a pas eu
d'écho dans les rangs républicains. Il faut
que les rares modérés en prennent leur
parti : l'esprit radical n'abdiquera et ne peut
abdiquer ; c'est l'esprit de la Révolution au-
quel la République en France ne saurait se
soustraire.

Dans son beau discours, l'éminent évê-
que d'Angers a proclamé que plus un pays
aspire à la liberté et plus il a besoin de reli-
gion. Rien n'est plus vrai. Plus l'homme
est libre, plus il a besoin du frein salutaire
de la morale religieuse. Tel n'est pas l'avis
de M. Labordère, un moraliste (?) de l'a-
théisme, mais telle est l'opinion qu'impose
le bon sens.

La morale sans religion est une absur-
dité ; la vertu sans Dieu est une duperie ; la
liberté sans religion et sans vertu n'est que
la plus odieuse et la plus répugnante li-
cence. Ce n'est pas seulement le catholi-
cisme que le vote de la Chambre a atteint
aujourd'hui, c'est encore la liberté ; et nous
croyons que c'est aussi la République.

LES PLUS COUPABLES

En dépit des étranglements les plus ini-
ques, la discussion de la loi militaire se
traîne misérablement. Il semble que beau-
coup de ceux-là même qui ont pris l'initia-
tive de cette loi néfaste cherchent à en recu-
ler l'application. Peut-être bien, en effet,
quelques-uns d'entre eux, en l'esprit desquels
le patriotisme est un peu moins oblitéré, se
disent-ils que la satisfaction de leurs haines
contre le sacerdoce ne compense pas la dés-
organisation de l'armée, la ruine du peu de
sécurité qui nous reste. Peut-être aussi
commencent-ils à craindre que le sacerdoce
ne résiste victorieusement aux attaques sous
lesquelles il ont cru l'écraser. Mais alors
que ne le disent-ils ? Que ne jettent-ils au
panier, pendant qu'il en est temps encore, ce
fatras d'articles qui se résume dans leur
pensée en un seul : Il n'y aura plus de prê-
tres ?

Le sot amour-propre de persévérer dans
une erreur aussi grave plutôt que de recon-
naître qu'on s'est trompé est-il assez puis-
sant chez ces républicains pour l'emporter
sur le plus élémentaire souci de la patrie ?

Il le faut croire, car il est à peu près cer-
tain que la loi de malheur sera votée malgré
les répugnances manifestes que nombre de
membres de la majorité essaient de dissi-
muler en rejetant sur les députés de la
Droite, qu'ils traitent, comme la République
française, d'obstructionnistes, la responsabilité
des retards qui les enchantent.

Obstructionnistes ? Ah ! si notre obstruc-
tion permettait à ces citoyens dévoyés de
mettre le patriotisme au-dessus de leur
vanité, si elle leur donnait le temps de
mieux mesurer l'effroyable responsabilité
qui leur incombera d'avoir rompu les cui-
rasses et l'épée de la France à la veille des
lutttes acharnées, comme nous porterions
avec fierté ce titre d'obstructionniste !

Mais non ! ils voteront et ils auront sur
leurs collègues de la gauche, qui n'agissent
que sous l'empire d'une haine aveugle, cette
supériorité dans le mal qu'ils auront fait
sciemment, en en prévoyant toutes les

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

Cette lettre atterra Raoul.

— Ruiné !...

Et il la relisait... Oh ! son père, pensait-il, était
bien un homme trop sérieux pour lui faire une
aussi cruelle plaisanterie ; mais M. Deschamps ne
savait point avec quelle brutalité, en ce moment
surtout, cette nouvelle frappait son fils.

Lui qui s'apprêtait à écrire à son père : « J'ai fait
mon choix : ma future femme n'apporte que
beauté, bonté et santé, mais ne suis-je pas riche
pour deux, etc. » Il voyait d'un seul coup tous ses
beaux projets d'avenir à vau-l'eau. Il vit, comme
les décors d'un théâtre, son rêve s'écrouler avant
le dernier tableau.

Raoul, froissant dans ses mains la lettre de son
père, alla trouver Saint-Hubert. Il avait grand be-
soin de consolations d'amis et de conseils...

— Ce qui m'arrive — dit-il en entrant chez
l'excellent homme — ce qui m'arrive est affreux...
Tenez, jugez-en vous-même ; je n'ai point la force
de vous donner lecture de la lettre suivante... Non,

je vous le dis, cette nouvelle inattendue m'é-
crase...

Saint-Hubert, ému de l'accent de Raoul, de
son trouble, prit la lettre, la lut, puis la rendant
avec une grande apparence de calme à son jeune
ami :

— Eh bien, que comptez-vous faire mainte-
nant ?

— Travailler.

— Travailler... pour deux ?

— Pour deux.

— Vous voulez donc quand même vous marier
avec M<sup>lle</sup> Cécile Cernay ?

— Hélas ! pourvu qu'elle le veuille encore...

Mais elle le voudra ou son cœur m'aurait trompé,
et ce ne serait plus qu'une femme que je ne re-
gretterais pas... Mais elle ne refusera point ; et
n'ai-je point raison ?

— Vous avez raison.

— Ce sera sans doute un bien petit ménage...
mais, en somme, on n'en vivra peut-être que plus
heureux... appartement moins brillant, bien plus
petit... On ne s'en rapprochera que plus près l'un
et l'autre.

— Ah ! belle jeunesse, murmura Saint-Hubert en
voyant déjà Raoul à demi consolé de sa misère,
belle jeunesse !

— Saint-Hubert, reprit Raoul, ne riez pas...
Pour la première fois que j'ai une idée sérieuse,

ce ne serait point encourageant. Eh ! oui, je tra-
vaillerai : je gagnerai du pain pour ma chère petite
femme, et quand je reviendrai près d'elle le soir,
ma tâche faite, je serai heureux, j'oublierai tout dans
sa compagne adorable, au son de sa voix chère,
sous son regard plein d'un affectueux encourage-
ment.

— Votre tâche faite ! quelle tâche ?

— Mais celle du jour, celle...

— Que savez-vous donc faire ?

Raoul regarda Saint-Hubert avec une douleu-
reuse inquiétude.

— Ce que je sais, mais...

— Tout et rien, c'est trop et pas assez... Vous
n'allez pas, je suppose, vous remettre clerc ama-
teur, vous savez ce qu'on y gagne.

— Oh ! Saint-Hubert, ne m'enlevez pas mon
courage. C'est vrai, la vie que j'ai menée n'a pro-
duit qu'un incapable. Avant d'être apte à quoi que
ce soit, il me faudra un apprentissage, un stage,
c'est vrai ! Pourquoi tant d'années dissipées en
pure perte ! Et Cécile ! je ne puis pourtant pas lui
offrir de traîner la misère avec moi... Et l'oublier,
la quitter, c'est impossible !... Je ne puis cepen-
dant pas me jeter dans la Seine à vingt-six ans.

— Des gros mots ! dit Saint-Hubert, enfant que
vous êtes, vous ne comprenez donc pas ?

— Que voulez-vous dire ?

— Qu'il ne s'agit ni de se noyer ni de se pen-

dre, ni surtout d'abandonner Cécile... Et c'est
cela même qui vous sauvera.

Raoul regarda Saint-Hubert dont la face symp-
thique s'égayait d'un large sourire.

— Je ne comprends point, ne me raillez pas ;
ce serait mal, vous me voyez désespéré.

— Et bien à tort ! Remettez-vous donc et écou-
tez-moi.

Saint-Hubert se recueillit un instant et reprit :

— Il faut que M. Deschamps père, en vous écri-
vant cette lettre sous le coup de la surprise, n'ait
point saisi le fil de l'intrigue où l'on voulait le lier...
Il est vrai qu'Arpingard n'a point voulu lui donner
le nom des véritables héritiers ; et que d'un autre
côté M. Deschamps ignore des détails que nous
savons... que vous savez, vous son fils, et com-
ment puis-je vous voir aussi désespéré quand au
contraire tout vous sourit ?

Raoul regarda Saint-Hubert avec anxiété se de-
mandant toujours s'il ne voulait point se moquer
de lui.

— Mais oui, ne me regardez point de cet air...
Comment, vous ne saisissez pas ? Vous ne comprenez
pas quel était le plan de M. Arpingard père ?
Vous ne voyez point que le testament trouvé dans
les papiers de l'oncle Broc par le vieux liseur de
dossiers est en faveur de M<sup>lle</sup> Cernay et de sa fille
Cécile à qui l'oncle Broc, plus reconnaissant qu'on
ne l'avait cru, a laissé tous ses biens.

conséquences anti-patriotiques, non plus seulement par esprit et haine de secte, mais par pusillanimité. EDOUARD GRIMBLOT.

### Encore un gage aux communalards

M. Floquet n'a pas trouvé encore le moyen de faire des économies sérieuses sur le budget, mais il a trouvé le moyen d'ajouter encore au déficit, ce qui est encore un résultat.

Vous devinez qu'il s'agissait de donner un nouveau gage aux radicaux qui, quoique n'étant qu'une infime minorité, ont droit, paraît-il, à être écoutés plus que tous les autres.

Voici les faits :

Dans certains établissements de bienfaisance, dirigés d'ailleurs par des laïques, tels que les institutions des aveugles et des sourds-muets, le service de l'infirmerie et de la lingerie était confié à des sœurs.

Jamais ce service n'avait donné lieu à aucune plainte ; au contraire, les inspecteurs généraux et le conseil supérieur de surveillance qui est composé d'hommes appartenant à des cultes différents et à des opinions politiques diverses, ont toujours rendu hommage au dévouement des religieuses.

Naturellement, cette situation n'en était que plus exaspérante au point de vue de M. Floquet.

Plus le service des religieuses était estimé, et plus il importait de faire cesser l'abus au plus vite.

Signification a donc été faite, mardi, aux sœurs des jeunes aveugles, des sourds-muets, du Vésinet et de Vincennes, d'avoir à évacuer les locaux.

Cet acte d'intolérance se complique d'ailleurs d'une question d'argent, comme nous l'avons fait prévoir.

Chaque religieuse coûtait par an 250 fr. ; les émoluments des infirmières laïques seront de 700 francs.

Il faudra donc augmenter la subvention que l'Etat octroie à ces établissements, d'autant plus que les âmes pieuses qui les aidaient de leurs dons seront probablement découragées par la réforme si nécessaire de M. Floquet.

Supposer que M. le président du conseil n'ait pas pesé ces conséquences fâcheuses, ce serait le prendre pour l'ignare qu'il n'est point.

Il sait au contraire beaucoup de choses, M. le président du conseil.

Mais il tient, par dessus tout, à plaire aux communalards de l'Hôtel de Ville de Paris ; et, en présence de ce désir de plaire aux hommes qui déshonorent la capitale de la France, toutes les considérations financières et philanthropiques ne méritent évidemment pas d'entrer en ligne de compte.

## INFORMATIONS

Les bruits de remaniements ministériels circulent de nouveau. M. Floquet voudrait se concilier certains chefs opportunistes de

la Chambre ; on parle de M. Rouvier pour les finances, et de M. Constans pour l'intérieur. M. Floquet prendrait les sceaux en même temps qu'il garderait la présidence du conseil. M. Peytral serait sacrifié ainsi que M. Ferrouillet. M. Sculler aurait l'inspection publique. M. Goblet ne semble pas disposé à lui abandonner le portefeuille des affaires étrangères.

Ce sont là de simples informations qu'il convient de recueillir sous réserves. Mais ce qui est certain, c'est que M. Floquet se sent menacé ; il voudrait faire la part de Ferry.

Mercredi, au Sénat, M. Challemel-Lacour a parlé, mais M. Ferry agissait. Tout le monde s'attend à ce qu'après le vote du budget, et dès l'ouverture de la session de janvier, l'assaut soit donné au ministère.

En tout cas, M. Floquet ne présidera pas aux élections générales.

### GRÈVE DES OUVRIERS DE LA TOUR EIFFEL

Les ouvriers de la tour Eiffel, au nombre de cent soixante, dont quarante charpentiers et cent vingt monteurs, riveurs et ajusteurs, se sont mis en grève hier matin.

Cette décision a été prise à la suite d'une réunion qui a eu lieu mercredi soir.

A une heure, les délégués se sont rendus chez M. Eiffel pour lui demander une augmentation de cinquante centimes par heure pour tous les ouvriers. M. Eiffel a refusé de faire droit à cette réclamation.

A quatre heures devait avoir lieu une réunion générale des ouvriers.

La tour Eiffel est pour le moment complètement abandonnée.

### LES TRIBUNAUX DE COMMERCE

La Commission relative à la proposition de loi ayant pour but de conférer l'électorat aux femmes pour l'élection aux tribunaux de commerce s'est réunie hier à deux heures et demie.

Elle a nommé M. Montaut président, M. Hubbard secrétaire, chargé de faire le rapport.

La Commission, en majorité favorable, a adopté par 9 voix contre 2 des conclusions tendant à accorder aux femmes le droit de vote pour les élections aux tribunaux de commerce.

### L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE A PARIS

L'impératrice Eugénie est à Paris depuis mardi soir. Elle est descendue chez M<sup>me</sup> la duchesse de Mouchy. Contrairement à ce qu'avaient annoncé certains journaux, elle gardera le plus strict incognito et ne recevra personne. Elle partira sous peu de jours pour Farnborough.

Voici la lettre que M. Ferdinand de Lesseps a adressée, après l'échec de la souscription, aux fondateurs, actionnaires, obligataires et correspondants de la Compagnie du Panama :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que le minimum des 400,000 titres qui avait été

fixé pour que la souscription aux obligations à lots (deuxième émission) devint définitive, n'a pas été atteint.

» En conséquence, les fonds, coupons, etc., que vous avez versés à l'appui de votre demande de titres, sont à votre disposition à la caisse qui a reçu votre souscription, contre remise du récépissé qui vous a été délivré ; le numéro figurant sur ledit récépissé ne participera donc pas au tirage du 15 courant.

» Je vous remercie de votre énergique concours.

» Quand une entreprise rencontre des hommes assez dévoués, des patriotes assez désintéressés pour souscrire près de 200,000 titres au prix de 325 francs, alors que d'odieuses manœuvres ont infligé aux titres similaires une baisse de plus de 400 francs, elle affirme une vitalité qui défie toutes les attaques ; elle ne doit pas tomber aux mains des ennemis qui la convoitent.

» Si les difficultés de l'heure présente commandent des sacrifices, ne perdez ni votre courage, ni votre sang-froid, et soyez assurés que je ne cesserai de lutter pour sauver une œuvre qui est notre patrimoine, le patrimoine de la France.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le président-directeur,

» FERDINAND DE LESSEPS. »

### HUMANITÉ

Nos républicains ne se piquent point d'humanité. Un des agents du gouvernement que l'Europe ne nous envie pas a, on le sait, sous prétexte de prise de possession, oublié pendant de longs mois sur une des îles ou plutôt des roches Alcatraz quatre nègres qu'on a retrouvés morts de faim et de soif à côté de leurs tonneaux vides et de leurs paniers de cuir à moitié rongés. L'avocat du fonctionnaire... léger a soutenu que si les nègres étaient morts de faim c'était de leur faute. C'est encore heureux qu'on ne les ait point accusés d'avoir succombé à la suite de leur intempérance.

## CHARITÉ

Le bien nous fatigue parfois. L'admiration ou simplement l'équité vis-à-vis des grandes œuvres nous est à charge. C'est trop beau. Il faut trouver de l'argile dans le pied de la statue d'or. Et on le trouve. Fiez-vous en pour cela à la finesse et à la malice des critiques. C'est ainsi que certains écrivains ont véhémentement reproché à M<sup>me</sup> la duchesse de Galliera le luxe déployé dans certains de ses établissements pour les pauvres. Sans nier que ce luxe, que cette magnificence aient longtemps donné du travail à des familles d'ouvriers — ce qui est bien quelque chose — on s'est dit et surtout on a dit :

Pourquoi consacrer à des hôtes si humbles des édifices si superbes, les orner par la main des grands sculpteurs et des peintres renommés ? N'est-il pas à craindre que le passage des malheureux par ces séjours

privilegiés ne leur rende plus dure par le contraste l'existence où ils retomberont ? N'y aurait-il pas eu plus de sagesse à ne les pas dépayser de leur condition, et la bienfaitrice n'aurait-elle pas, en épargnant ce superflu, trouvé le secret de soulager, en plus grand nombre encore, ceux pour qui son cœur battait d'une si royale pitié ?

Qu'on nous permette d'écrimer à ce propos un remarquable article des *Debats*, qui nous reposera un peu des kracks de toute nature, des trous à la lune, des palinodies gouvernementales qui forment ce qu'on est convenu d'appeler l'actualité du jour, actualités aussi vieilles que la République.

« Il y a des monuments qui sont des symboles, dit notre confrère. Quand nos églises gothiques élevaient dans les airs leurs tours inhabitées, leurs flèches inutiles, et se peuplaient de sculptures, de bons économes ont gémi sans doute sur le mauvais emploi de l'argent qui y fut consacré. Ils ignoraient de quel secours seraient au monde ces monuments vus de loin par tous et qui disaient à tous : prière. Les monuments que M<sup>me</sup> de Galliera vient d'édifier pour des siècles diront de haut et de loin : charité. Qui sait quelle peut être la contagion de son exemple ! Et y aurait-il à rougir si, grâce à elle, les plus beaux édifices de notre temps, au lieu d'être élevés à la richesse ou à la guerre, l'étaient à la pitié ?

» Comme elle avait honoré la pauvreté par sa vie, M<sup>me</sup> de Galliera l'a honorée par sa mort. A force de traîner les petits comme les grands de la terre, elle se rapprochait de leur condition. Depuis longtemps ses salons étaient fermés au monde. Les dernières fêtes qu'elle présida furent, à Gènes, l'ouverture d'un hôpital ; à Clamart, d'un hospice, et à Fleury d'un orphelinat. Elle voulait achever ces œuvres et le disait. Cela fait et ses dernières volontés écrites, il ne lui restait plus rien à donner, elle n'avait plus de raison de vivre. La dernière fois que ses amis ont voulu revoir son cher visage, ils ont été conduits à travers cet hôtel, merveille de luxe et de goût français, jusqu'à une chambre simple et nue, sur un lit qu'une petite bourgeoise aurait trouvé trop modeste ; elle dormait son dernier sommeil, et dans ses mains qui avaient répandu tant d'or sur le monde, il ne restait plus qu'un crucifix. »

ETIENNE LAMY.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE VINCENNES

Dans son rapport sur la modification à l'article 34 de la loi du 16 mars 1882, modification votée lundi par la Chambre, M. Mérillon a fait justement observer que le système en vigueur jusqu'à présent mettait les sous-officiers sortant de l'École de Vincennes dans une situation d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades des autres armes ou services qui peuvent être nommés officiers à leur sortie même de l'École.

En vertu de la loi votée le 17 décembre, les élèves sortant de l'École d'administration vont donc se trouver sur le même pied que ceux de Saumur, c'est-à-dire qu'on les nom-

nous nous marions !

Arpingard avait disparu et pendant que M<sup>me</sup> Cernay risait aux larmes de la colère inutile du malheureux et de toute la tournure de cette scène, Cécile adorablement mignonne entrouvrit la porte de sa chambre montrant, dans un rayon de lumière, son front où des envolées de cheveux meltaient une auréole.

XVII

Saint-Hubert avait dit « Marions-nous. » M. Deschamps père, instruit de tout, n'y put contre-dire.

Des arrangements magiques intervinrent entre lui et le jeune ménage au contrat duquel l'ancien Plumasson, le bienveillant Saint-Hubert, signa avec une de ses bonnes plumes. On n'en vend plus comme ça.

FIN.

## Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 24 Décembre 1888

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE, drame en 3 actes et 6 tableaux.

LA CAGNOTTE, comédie-vaudeville en 4 actes.

» Arpingard avait pensé que c'était là une jolie dot toute trouvée pour son fils Bertrand. Celui-ci, jouant les amoureux, voulait captiver l'héritière qui ignorait elle-même sa fortune. Son rêve était celui-ci : Épouser M<sup>me</sup> Cécile Cernay sous le régime de la communauté, tous les biens passés, présents, futurs étant communs de par le contrat, ce qui eut paru de la part de Bertrand Arpingard une générosité, ce qui n'eut été en réalité qu'un odieux calcul... Heureusement le cœur de Cécile a parlé, c'est vous qu'elle a choisi, elle a repoussé Bertrand.

» Alors... suivez-moi bien... le père Arpingard va trouver le père Deschamps, espérant à l'aide d'une transaction malhonnête tirer pied ou aile du testament trouvé. Or il se heurte, par bonheur, à un brave homme qui refuse.

» Voyez ceci : votre père eut accepté il volait Cécile votre femme, ses enfants, en un mot, et ses petits-enfants : car, maintenant plus que jamais, il faut tenir à ce mariage qui arrange tout le monde et votre père.

— C'est vrai, s'écria Raoul très ému... mais êtes-vous sûr ?

— Allons donc, vous cherchez pourquoi Bertrand essayait de gagner les bonnes grâces de Cécile Cernay... Eh bien ! la raison ne vous apparaîtrait-elle point, aujourd'hui, claire et lumineuse ?

— Assurément.

— Et à qui voulez-vous que l'oncle Broc ait fait don de ses biens, sinon à celles qui l'ont soigné et qu'il affectionnait, le brave homme plus que vous ne le pensiez tous.

— C'est encore certain.

— Mais nous devrions déjà être auprès de M<sup>me</sup> Cernay. Je soupçonne fort le père Arpingard d'avoir tenté maintenant une conciliation de ce côté. Ce sont des femmes ; il essaiera de les abuser.

L'avisé Saint-Hubert ne s'était point trompé dans ce dernier soupçon. Lorsque Raoul et son ami annoncèrent leur visite à l'appartement occupé par M<sup>me</sup> Cernay, un bruit de voix s'entendait dans le vestibule, et M<sup>me</sup> Cernay, qui reconduisait quelqu'un, dit en ouvrant la porte et en apercevant Raoul et Saint-Hubert :

— Tenez, monsieur, voici précisément que le bon hasard m'amène ceux que je voulais consulter avant de vous répondre.

Et dans la demi-ombre du vestibule, l'homme à qui s'adressait M<sup>me</sup> Cernay recula de deux pas.

— Maître Arpingard ! s'écria Raoul d'un ton de voir joyeux.

— Quand je vous le disais, reprit Saint-Hubert.

— A revoir ! à revoir ! reprit le vieil homme d'affaires, nous en reparlerons.

— Non, non, s'écria Raoul, parlons-en de suite... nous verrons après.

— Allons, laissez-moi passer et que tout cela

finisse. Je n'ai rien à vous dire...

Et Arpingard esquissait une fuite précipitée vers le corridor.

— Et mon père va bien ? lui demanda Raoul.

— En effet, ce bon M. Deschamps, reprit Saint-Hubert, vous l'avez vu avant de partir ; qu'est-ce qu'il pense de l'héritage de M. Broc ?

— Et vous essayiez d'enjôler les femmes après avoir essayé le refus d'un honnête homme !

— M. votre fils est-il toujours amoureux de M<sup>me</sup> Cécile ?

— Laissez-moi partir, disait Arpingard, rouge, le front suant, et soufflant comme un phoque.

— Prenez garde ! il y a un commissaire de police au bas de l'escalier.

— Il va vous demander pourquoi vous n'avez pas produit le testament.

— Je le produirai, monsieur, reprit Arpingard, qui avait enfin réussi à gagner la porte, je le produirai.

— Veuillez le faire au plus tôt, car vos aveux et vos tentatives de transactions misérables vous mèneraient loin.

— Qu'y gagnerez-vous ? M<sup>me</sup> Cernay aura tout, s'écria Arpingard.

— Oh ! reprit Raoul avec une assurance juvénile, entre mon père et ma femme on s'arrangera toujours. Ça ne sort pas de la famille.

— En effet, dit Saint-Hubert, M<sup>me</sup> Arpingard,

mera officiers, s'il y a des vacances. La loi ajoute bien que le recrutement de l'Ecole sera réglé de façon à ce qu'un sous-officier n'en puisse sortir qu'exceptionnellement sans être promu. La porte n'en reste pas moins ouverte à une éventualité regrettable. Tout le monde est officier en quittant Saint-Cyr, Versailles, Saint-Maixent. Il faut que les dispositions soient prises de telle sorte que l'infériorité, constatée par le législateur lui-même au détriment des élèves de Vincennes, disparaisse absolument, et que les élèves de Saumur bénéficient eux aussi de la loi commune.

(Progrès militaire.)

#### LES CANDIDATS A L'ECOLE DE GUERRE

Si une preuve du travail de nos officiers avait besoin d'être fournie, on la trouverait dans le nombre exceptionnel des candidats à l'Ecole de guerre.

Comme première conséquence de la suppression de la limite d'âge, plus de mille officiers ont consacré leurs veillées de l'année 1888 à revoir leurs cours de tactique et à se préparer pour les épreuves écrites du mois de février prochain.

Qu'importe si, sur près de onze cents candidats, il y en a seulement 72 qui soient appelés à suivre les cours de l'Ecole de guerre! Le seul fait d'avoir préparé des examens constitue pour la masse un acquis sérieux.

Que serait-ce donc si, au lieu d'une préparation personnelle aux candidats, l'Ecole de guerre devenait pour tous une véritable Académie militaire, quitte à consacrer, comme en Allemagne, une troisième année à la préparation complémentaire des officiers appelés à former, en temps de paix, le personnel d'élite composant le service d'état-major!

(Id.)

#### LES GANTS MOUFLES

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui sera bien accueillie dans l'armée. A l'imitation de ce qui se passe dans les armées voisines, les troupes de toutes armes et de tous services, y compris celles qui font usage de gants de peau, sont autorisées à porter des gants mouffles en laine.

Une note ministérielle du 23 décembre 1888 avait déjà admis le port de ce gant pour les troupes occupant des garnisons froides pendant les hivers rigoureux. Aujourd'hui, la mesure est généralisée, et le ministre fait connaître (note du 7 décembre 1888) que les gants mouffles pourront être portés dans tous les exercices qui en permettront l'emploi, sur l'ordre des chefs de corps, et dans le service de garde et en tenue de jour, d'après les instructions des commandants d'armes.

Ils seront achetés, sans autorisation préalable, au compte des fonds particuliers des unités; le prix maximum d'achat est fixé à 4 fr. 50.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Tribunal de Commerce de Saumur

Elections du 23 décembre 1888

#### Candidats

Président. — M. Eug. COUTARD, négociant en métaux, juge sortant.

Juges. — MM. ERNEST MIGNON, marchand de fer, juge suppléant sortant; Louis VINSONNEAU, mercier.

Juges suppléants. — MM. STEPHANE MILON, libraire; EDMOND CHAPIN, négociant en vins.

M. le lieutenant-colonel Belbeze, commandant en second l'Ecole de cavalerie, vient de perdre l'un de ses fils, âgé de 40 ans, à la suite d'une cruelle maladie qui l'a enlevé très promptement à sa famille éplorée.

Nous adressons à M. le colonel Belbeze l'expression de nos sympathiques condoléances.

#### LA CLASSE 1888

On a discuté ces derniers temps sur la question de savoir si, étant donné que toute la classe sera incorporée pour trois ans, il y aurait l'année prochaine un tirage au sort ou si ce tirage précéderait la révision. Une

récente décision du ministre de la guerre tranche ces incertitudes: l'examen des tableaux de recensement de la classe 1888 et le tirage au sort commenceront le 21 janvier 1889.

#### LE DISCOURS DU GÉNÉRAL LACRETELLE

Notre confrère d'Angers, le *Petit Courrier*, reproduisant, d'après le compte rendu analytique, le remarquable discours prononcé à la Chambre samedi dernier par le général Lacretelle, sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée, le fait précéder des lignes suivantes:

« Nos lecteurs apprécieront, à leur haute valeur, les critiques si autorisées, si patriotiques et si justes que l'honorable député de Maine-et-Loire a formulées contre un projet de loi qui ne tend à rien moins qu'à détruire l'esprit militaire, et, par suite, l'armée elle-même.

« Le général Lacretelle demandait qu'il fût sursis à statuer sur cette loi, jusqu'à ce qu'une commission de généraux eût donné son avis.

« C'étaient le bon sens, la raison qui parlaient par sa bouche. Inutile de dire que la Chambre a repoussé cette proposition.

« Il est clair, en effet, qu'une majorité d'avocats et de sous-vétérinaires, avec un ingénieur halluciné pour ministre de la guerre, possède toutes les compétences et n'a besoin de prendre conseil de personne. Ces gens-là savent tout, sans avoir rien appris, et M. de Freycinet, spécialement, n'ignore rien des choses de la guerre. On l'a bien vu en 1870.

« Faisons des vœux pour que la France ne paie pas trop cherement sa folie de s'être abandonnée en de pareilles mains, et remercions les hommes de cœur qui, comme le général Lacretelle, avertissent loyalement le pays des dangers auxquels l'expose la présomptueuse incapacité des aventuriers qui le gouvernent. »

ÉPIEDS. — Vol en chemin de fer. — Le 14 décembre dernier, M. Ragon, minotier à Douvy, commune d'Épieds, voyageant sur la ligne de l'Etat, s'est fait voler par un individu qui voyageait dans son compartiment.

Il suppose que cet individu aura profité du moment où il ouvrait la portière pour s'emparer de son porte-monnaie qui était dans sa poche.

Il contenait 230 fr. en argent et en or, un récépissé de la poste, et un billet de chemin de fer.

Le porte-monnaie a été retrouvé vide sur la voie à environ quatre cents mètres de la gare de Montreuil par M. Roux, chef de district.

L'auteur de ce vol est inconnu.

MONTREUIL-BELLAY. — Un enfant brûlé. — Mardi, la femme Champion, cultivatrice à la Salle, commune de Montreuil-Bellay, s'absenta quelques instants de son domicile, laissant seuls ses deux enfants.

Pendant cette absence, son petit garçon, âgé de 4 ans, monta sur une chaise et s'empara d'une lampe à pétrole placée sur la cheminée, puis l'approcha du feu pour l'allumer.

Aussitôt une explosion se produisit; le feu se communiqua à ses vêtements. L'enfant affolé courut dans la cour où se trouvait sa grand-mère. Celle-ci eut la présence d'esprit de l'envelopper avec ses jupons, et, avec l'aide de quelques voisins, elle étouffa le feu, non sans se brûler les mains; mais le petit garçon avait été trop gravement atteint: il a succombé le lendemain, en proie à de cruelles souffrances.

Mort subite. — Avant-hier soir, M. Pasquier, propriétaire, âgé de 67 ans, a succombé subitement dans la gare de Montreuil-Bellay, au moment de monter en wagon pour se rendre à Doué.

Le docteur Gaudrez, appelé aussitôt, a constaté que cette mort avait été causée par une angine de poitrine.

#### UN VOLEUR PRIS EN FORÊT

On écrit de Brigné, 17 décembre:

« Une singulière chasse vient d'être opérée dans les bois de Maurepart, appartenant à M. le vicomte de Ruillé et situés sur la commune de Brigné.

« Depuis quelque temps, le personnel de la maison s'apercevait qu'il y avait de fré-

quentes traces dans les bois, à un endroit proche le château. On voulut se rendre compte de ce qui se passait.

« Dimanche 16 décembre, dans l'après-midi, un des serviteurs s'était avancé seul en longeant le mur du parc, lorsqu'il vit partir, à trois mètres de lui, un homme d'un air suspect. Il revint aussitôt prévenir le garde, qui avait pris une autre route pour aboutir au même endroit. Celui-ci partit immédiatement prévenir la gendarmerie de Martigné-Briand, qui ne se fit pas attendre. Aussitôt de retour, une battue fut organisée, des hommes placés de distance en distance surveillaient les sorties et deux gendarmes, conduits par l'homme qui avait vu l'inconnu, pénétrèrent dans le bois. Arrivés à un endroit assez fourré, ils découvrirent un panier rempli de clés et de crochets de toute espèce; on était donc en face d'un voleur. Le revolver au poing, ils avancèrent quelques pas dans la brande, à hauteur d'homme, lorsqu'un individu part devant eux à toutes jambes.

« M. le brigadier Guinard, dont le dévouement n'est plus à mettre à l'épreuve, se met à sa poursuite et le rattrape après une course d'au moins 80 mètres à travers bois. Avec l'aide du gendarme Orrillon, le voleur fut vite garrotté et se trouvait ainsi entre bonnes mains. Il avait sur lui un pistolet chargé.

« Il fut aussitôt reconnu pour un nommé Vastain, du village de Maligné, commune de Martigné-Briand, l'auteur des nombreux vols commis dans les environs et qu'il a, du reste, presque tous avoués.

« Cet homme vivait dans les bois depuis 9 mois, a-t-il dit, et se nourrissait du produit de ses nombreux vols. Il s'était construit une petite grotte en bruyère; il avait aussi un petit attirail de cuisine et beaucoup d'engins de pêche. La gendarmerie le cherchait depuis longtemps; il se proposait de passer l'hiver dans cet endroit, situé à 150 mètres du château. Tout le monde du pays est content d'être débarrassé de ce gênant et dangereux voisin.

« UN DES ASSISTANTS A LA BATTUE. »

ANGERS. — On annonce pour ce soir vendredi, au café Gasnault, à Angers, une réunion provisoire des actionnaires et obligataires de la Compagnie de Panama. La réunion aura lieu dans la salle du 1<sup>er</sup> étage, à 8 heures. L'appel est adressé à tous les intéressés du département de Maine-et-Loire.

TOURS. — Trois enfants disparus. — Des disparitions de deux enfants ont été constatées, mercredi, sur la plainte des époux Tremblay, demeurant rue Saint-François-de-Paul, 19, à Tours.

Chaque jour, vers huit heures du matin, les deux enfants, Emile, âgé de 9 ans, et Emilie, âgée de 5 ans, partaient ensemble pour aller, la petite fille à l'asile Mame, rue Racine; le garçon à l'école de la Maîtrise Saint-Julien.

Mardi matin, ils partirent comme à l'ordinaire. Les parents ne les voyant pas rentrer, s'enquirent de ce qu'ils étaient devenus.

Ils apprirent avec stupeur que les deux enfants n'avaient pas été vus à leurs écoles.

Les recherches commencèrent immédiatement; jusqu'à présent, elles n'ont abouti à aucun résultat. La disparition des pauvres petits reste inexplicable, et la désolation des parents fait peine à voir.

Que faut-il penser? Se trouve-t-on en présence d'un acte criminel, ou bien le petit Emile aura-t-il pris la fuite entraînant sa petite sœur? On se perd en conjectures.

Un fait curieux vient encore augmenter l'émotion produite par ce triste événement.

Un autre enfant est également disparu dans la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

La gendarmerie a ouvert une enquête qui n'a rien produit jusqu'à présent.

M. le ministre des travaux publics a entretenu hier le conseil de la nécessité de pourvoir le plus tôt possible à l'accélération et à l'achèvement des travaux des ports de Nantes et de Saint-Nazaire. Après un échange d'observations, il a été convenu entre les ministres intéressés que le projet de loi sur cet objet serait très incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

#### UNE VAILLANTE MÈRE

La semaine dernière, la population de Guingamp rendait les derniers devoirs à une

villante femme, M<sup>me</sup> veuve Le Bolloch, dont l'*Armorique* raconte cet admirable trait de dévouement maternel:

« En 1870, M<sup>me</sup> veuve Le Bolloch avait sept fils sous les drapeaux; ayant appris que deux d'entre eux étaient malades au camp de Conlie, elle abandonna tout pour aller les soigner. Pendant trois semaines, transformée en véritable infirmière, astreinte à toutes les obligations qu'entraîne le séjour dans un camp militaire, en temps de guerre, elle soigna ses enfants et parvint à les arracher à la mort qui les menaçait. »

Presque tous les médicaments employés contre le rhume, empruntant à l'opium, à la codéine ou à la morphine les propriétés calmantes dont ils jouissent, il est prudent de n'en faire usage que sur l'ordonnance de son médecin.

Un rapport officiel constate que la Pâte de Regnaud ne contient pas d'opium, ce qui permet aux personnes atteintes de rhumes, de catarrhes et de maux de gorge d'en faire usage même aussitôt après les repas. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

#### Salle du Cirque

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12<sup>e</sup> ANNÉE).

DIMANCHE 23 DÉCEMBRE 1888,

à 1 heure 1/2 très-précise.

### 323<sup>e</sup> Concert populaire (8<sup>e</sup> de l'abonnement)

Avec le concours de

MM. A. WORMSER, compositeur; M.-P. MARSICK, violoniste.

#### Programme

1<sup>o</sup> Ouverture de la *Belle Mélusine* (Mendelssohn).

2<sup>o</sup> Quatrième concerto pour violon avec accompagnement d'orchestre (Vieuxtemps). — Le solo de violon par M. Marsick.

3<sup>o</sup> Invitation à la valse, instrumentée par Berlioz (Weber).

4<sup>o</sup> Morceaux de violon (Marsick). — A. Adagio. — Scherzando. — Première audition.

5<sup>o</sup> Prélude d'Adèle de Pontbieu (A. Wormser). — Première audition. — Gavotte des marrons du feu. — Première audition, inédit. — Dirigé par l'auteur.

6<sup>o</sup> Suite Tzigane pour violon et orchestre (A. Wormser). — A. Czardas. — Au bord du Danube. — Danse Slovaque. — Le solo de violon par M. Marsick. — Première audition. — Dirigé par l'auteur.

7<sup>o</sup> Les Etrusques, air de ballet (A. Wormser). — Première audition en province. — Dirigé par l'auteur.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 décembre.

Le marché est ferme, mais en réalité les transactions sont presque limitées à nos rentes dont les cours sont très soutenus: 3 0/0, 82.60; 4 1/2 0/0, 103.92.

Dans le groupe des établissements de crédit, on remarque des achats suivis sur le Crédit Foncier de 1,363 à 1,365. Sur les obligations à lots les demandes ne subissent pas d'interruption, les petits capitalistes prennent leurs mesures en vue du tirage du 5 janvier qui portera sur les foncières 1877, 1879 et 1885.

La Société Générale est à 465. Les quelques actions qui se présentent à de rares intervalles sont rapidement absorbées par la clientèle spéciale de ces titres.

La Banque de Paris dont la hausse est loin d'être épuisée se traite couramment de 870 à 872.

Les cours du Panama sont plus fermes; il s'opère un tassement dans le prix comme dans l'opinion publique. La question à résoudre est de celles qui ne se tranchent pas en un jour; cependant l'accord qui s'établit entre tous les intéressés sans distinction facilitera la tâche des administrateurs et contribuera à hâter la solution des difficultés existantes.

Les obligations Porto-Rico maintiennent leurs cours précédents. C'est une preuve que le public apprécie avec juste raison la sécurité que lui donne l'hypothèque sur une ligne de chemin de fer venant s'ajouter à la garantie de l'Etat.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont demandées surtout au comptant.

### BOURSE DE PARIS

DU 20 DÉCEMBRE 1888.

Rente 3 0/0 . . . . .	82 47
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	86 75
Rente 4 1/2 (nouveau) . . . . .	103 75
Obligations du Trésor . . . . .	507 50

### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 22 décembre

Hamlet, grand opéra.

LISEZ  
**LE TRIBOULET**

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

# MAGASINS de la GLANEUSE

## SAUMUR

# ÉTRENNES 1889

Fourrures, Éventails, Bibelots, Articles de Paris, Jupons, Mouchoirs, etc., etc.

**OCCASIONS RÉELLES** à tous les **COMPTOIRS**

Toutes les Marchandises sont affichées et marquées en chiffres connus.

**LE COMPTOIR DE FOURRURES**, le plus **Important de Saumur**, se recommande par ses Immenses Assortiments et ses Prix **DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**

**MAGASINS DE LA GLANEUSE**

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1889.

**LA GRANDE PRAIRIE DE L'ILE PONNEAU**  
S'adresser au garde, M. PAPILLON, qui habite l'île, ou au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### A L'AMIABLE UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, Appartenant à M<sup>me</sup> PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

### A VENDRE

à l'amiable,

1<sup>re</sup>. La **MÉTairie de l'ANERIE**, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2<sup>me</sup>. La **MÉTairie de l'AUNAY**, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neullé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3<sup>me</sup>. La **MÉTairie et MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY**, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### Vente de Meubles

Aux enchères publiques.

Le **LUNDI 24 décembre 1888**, à 1 heure du soir, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 55, dans une maison occupée par M<sup>me</sup> veuve NAIL, aubergiste,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, commodes, tables de nuit, lits en fer, tables d'auberge, chaises, tabourets, quinze couettes, traversins, oreillers, couvertures;

Une grande cuisinière en fonte, batterie de cuisine, vaisselle, verrierie, futailles, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

### A Louer présentement

#### UNE JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

ON DEMANDE un **Apprenti boulanger**, chez M. DECREZELLES, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 67.

**BRODERIES** OR, ARGENT et en tous genres.

M<sup>me</sup> MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

UN MÉNAGE, muni de bons certificats, **demande une place**, le mari comme *garde, régisseur, etc.*, la femme pour *cuisine, ménage et basse-cour.*

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>me</sup> MARTIN donne des **Leçons d'anglais et de français**, rue du Portail-Louis, 54.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

**Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur**  
**PILLET-BERSOULLÉ, Succ<sup>r</sup>**

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la **Maison PLEYEL**, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

**MAISON DE CONFIANCE**

### CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

### CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n<sup>o</sup> 21.

Le prix est toujours de 30 fr.

On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

### Alfred PERRAY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

**P. ANDRIEUX, Succ<sup>r</sup>**

### CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n<sup>o</sup> 3.

### CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

### VENTE ET LOCATION DE PIANOS

#### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### ÉTRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

**M<sup>on</sup> IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

#### Rayon spécial de Confiserie

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

# CACAO PUR Soluble VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

**TOUS LES CHOCOLATS**

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le **CACAO VAN HOUTEN** sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

Vu pat nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet:

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.